

Direction des affaires juridiques

JB/DLL/n°2016-829

**LE PRESIDENT,**

Vu les articles L 712-2 et R 712-4 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université François Rabelais de Tours ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 9 mai 2016 portant élection de M. Philippe Vendrix en qualité de président de l'Université François-Rabelais de Tours ;

Vu la demande de l'UFR arts et sciences humaines en date du 26 octobre 2016 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Isabelle GREGOIRE, directrice du Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI), dans les domaines d'attribution suivants :

➤ **Gestion de Personnel**

- Attestations de service des personnels
- Décisions d'attribution et gestion des indemnités accessoires servies sur budget d'UFR à des agents de l'Université ou à des agents recrutés à l'extérieur pour des travaux ponctuels spécifiques
- Décisions relatives aux autorisations d'absence et ordres de mission

➤ **Scolarité et Etudes doctorales**

- Certificats administratifs de scolarité.
- Attestations de réussite au diplôme universitaire de musicien intervenant.

➤ **Administration**

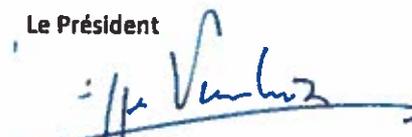
- Certificats administratifs lié à l'administration et au fonctionnement du CFMI.

**Article 2** : La présente décision, qui abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet, est applicable à compter de sa signature.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 9 novembre 2016

Le Président



Philippe Vendrix